

## La FNCL appelle aux discussions constructives au sein des coopératives, pas dans la rue !

**La Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL) s'étonne des appels à la mobilisation des producteurs laitiers à l'encontre de leurs coopératives. La FNCL tient à rappeler que les producteurs adhérents d'une coopérative en sont également les actionnaires et les dirigeants : les décisions proposées par les conseils d'administration des coopératives (composés de producteurs) sont soumises chaque année au vote de tous les adhérents, selon un processus démocratique et transparent. Il appartient donc à chacun de faire entendre ses positions au sein-même des coopératives, par des discussions constructives.**

La FNCL tient également à rappeler que la stratégie est aux mains de chaque entreprise : les prix payés aux producteurs résultent des marchés, dont les situations sont aujourd'hui très contrastées. Si les cotations des dernières semaines semblent confirmer une reprise des cours, la remontée va continuer à se répercuter progressivement dans les prix payés aux producteurs : les trois premiers mois 2017 voient le prix du lait atteindre 323€/tonne en France. Ces hausses aux producteurs ne pourront se confirmer que si les distributeurs jouent également le jeu dans les négociations en cours sur les MDD, en acceptant les hausses demandées par les transformateurs, restées à ce jour sans réponse.

Les coopératives laitières sont conscientes de la situation de leurs associés-coopérateurs qui reste difficile mais tiennent à rappeler que les opérateurs français ont, dans l'ensemble, réussi à maintenir un prix plus élevé que leurs voisins européens pendant toute la durée de la crise (+ 34.4€/t en 2015 et + 37€/t en 2016 par rapport à l'Allemagne). Réalisés afin d'atténuer les effets de la volatilité pour les associés-coopérateurs, ces efforts trouvent aujourd'hui un équilibre dans une répercussion progressive de la remontée des marchés sur les prix payés aux producteurs : l'avenir des coopératives laitières, et donc l'activité de leurs adhérents, en dépendent.

Enfin, dans les coopératives où la rémunération est globale, les prix payés aux producteurs doivent se regarder en moyenne annuelle, et non au mois le mois : les producteurs sont comme partout rémunérés selon leur volume de production mais également en tant qu'actionnaires de leurs entreprises avec les ristournes et la rémunération du capital social.

*« Une coopérative est un circuit-court par essence avec un seul maillon production/transformation : pour qu'elle fonctionne et qu'elle soit performante, chacun doit y jouer son rôle. Attiser les oppositions et continuer à mettre les acteurs dos à dos ne permettra pas d'inscrire la filière française dans une dynamique d'avenir. La FNCL appelle donc les producteurs à être force de propositions au sein de leurs coopératives pour construire un projet commun vertueux, développer davantage de valeur ajoutée et conquérir de nouveaux marchés », conclut Dominique Chargé, président de la FNCL.*

### A propos de la FNCL

La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par leurs associés-coopérateurs. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros en 2015. Plus de 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.